

CADRE REGLEMENTAIRE :

Règlements sportifs FFCK édition 2019 - Article RG 53 - Droits d'inscription :

« Du niveau national au niveau départemental, les compétitions peuvent faire l'objet de droits d'inscription pour chaque compétiteur ou équipage.

Les droits d'inscription peuvent être majorés en cas d'inscription tardive, modification tardive ou de non présentation au départ de la compétition pour chaque compétiteur ou équipage. Les différentes conditions de majorations sont fixées annuellement par les Commissions Nationales d'Activités dans leurs annexes.

Pour les compétitions nationales et interrégionales, le montant des droits d'inscription est fixé annuellement par les Commissions Nationales d'Activités dans leurs annexes.

Pour les compétitions régionales, le montant des droits d'inscription est fixé par le Comité régional. »

EPREUVES CONCERNEES :

Toutes les épreuves de niveau régional, donnant accès à un classement national ou à une épreuve de sélection interrégionale ou nationale (championnats régionaux, sélectifs régionaux pris en compte pour les classements numériques FFCK...).

En application de l'article RG 44 du règlement sportif FFCK, seules les catégories minimales à vétérans peuvent être concernées par ces épreuves. Pour les autres catégories, le tarif est donc libre et à l'initiative de la structure organisatrice.

Enfin, en application de l'article RG 50, tous les participants à ces épreuves doivent être titulaires à minima d'une pagaie jaune.

Pour les autres épreuves (épreuves régionales « hors circuit » ou open, animations, épreuves départementales,...), le montant des frais d'inscription est libre, à l'initiative de la structure organisatrice.

Dans tous les cas (compétitions régionales « officielles » et autres épreuves régionales ou départementales), les frais d'inscription sont perçus par la structure organisatrice, sauf pour le kayak polo où les engagements sont perçus par le comité régional qui assure la gestion sportive des épreuves, et la fourniture du matériel d'organisation nécessaire.

TARIF DES INSCRIPTIONS 2019

Les tarifs fixés dans le tableau suivant sont les tarifs maximum applicables. Les structures organisatrices peuvent, à leur discrétion, proposer un tarif inférieur ou avantageux en cas d'inscription à plusieurs courses organisées sur un même site.

Activité	Type de course / épreuve	Rappel tarif 2018	TARIF 2019	Commentaires - détails
Slalom	Sélectif régional – organisation en bassin artificiel avec location	6 € / bateau	8 € / bateau	Tarif par course Invités et ouvreurs payants, au même tarif
	Sélectif régional – organisation en bassin naturel	6 € / bateau	8 € / bateau	
Descente	Sélectif régional – organisation en bassin artificiel avec location	5 € / bateau	5 € / bateau	Tarif par course Invités et ouvreurs payants, au même tarif
	Sélectif régional – organisation en bassin naturel	5 € / bateau	5 € / bateau	
Course en ligne	Championnats régionaux (fond, vitesse, sprint, marathon)	4 € / bateau	5 € / bateau	
Kayak Polo	Championnat régional	125€ / équipe	125€ / équipe	Tarif pour la saison (6 journées)
	Tournoi régional « Open »	25 € / équipe	25 € / équipe	Tarif pour une journée (3 à 5 matchs)
	Coupe régionale	25 € / équipe	25 € / équipe	Tarif pour la compétition (3 à 6 matchs)